

VILLE DE THORIGNY SUR MARNE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

BUDGET PRINCIPAL

Table des matières

I.	Préambule.....	4
II.	Le contexte dans lequel s’inscrit la préparation budgétaire	6
	A. L’environnement international : un ralentissement de la croissance mondiale sur fond d’inflation record	6
	B. Zone euro : une reprise plus tardive mais solide.....	6
	C. L’environnement national – Loi de Finances initiale 2023	7
	1. Un ralentissement de la croissance	7
	2. Un déficit public représentant 6,4% du PIB en 2021.....	8
	3. Un endettement public restant très élevé	8
	4. Une inflation restant très importante malgré une diminution	9
	5. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives	9
	6. L’augmentation des enveloppes de DGF	10
III.	Les résultats prévisionnels de l’exercice 2022.....	11
	A. La section de fonctionnement	11
	B. La section d’investissement.....	13
	C. Les résultats	15
IV.	Les éléments relatifs au personnel.....	16
	A. Le poids des dépenses de personnel sur le budget principal (2017-2022)	16
	B. Les effectifs de la ville au 01/01/2023	16
	C. La durée du travail au 31/12/2022	18
V.	Structure et gestion de l’encours de dette.....	19
	A. L’évolution rétrospective de la capacité de désendettement.....	19
	B. Les caractéristiques de l’encours de dette au 31/12/2022	19
	C. Le plan d’extinction de la dette actuelle	20
VI.	Les orientations budgétaires pour l’année 2023.....	21
	A. Les dépenses de fonctionnement.....	21
	1. Les dépenses de personnel.....	21
	2. Les charges à caractère général.....	25
	3. Les autres charges de gestion courante	25
	B. Les recettes de fonctionnement.....	26
	1. Les produits des services	26
	2. Les impôts et taxes	26
	3. Les dotations et participations	27
	C. Les dépenses d’investissement.....	27
	D. Les recettes d’investissement.....	28

VII.	Le programme pluriannuel des investissements.....	29
A.	Les dépenses et les recettes projetées.....	29
B.	Le plan d’extinction de la dette projetée	33
VIII.	ORIENTATIONS GENERALES PAR POLE	34
A.	POLE TECHNIQUE.....	34
B.	POLE POPULATION ET VIE LOCALE	34
C.	POLE AMENAGEMENT	35
D.	POLE RESSOURCES.....	35
E.	POLE TRANQUILLITE PROXIMITE SOLIDARITE.....	35

I. Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population de Thorigny, tout en intégrant le contexte économique national, les

orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

II. Le contexte dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire

A. L'environnement international : un ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant. Dans ce contexte inflationniste où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance. Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre. La situation est également critique au Royaume-Uni, la hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être endiguée. Outre-manche, la crainte est celle d'une récession particulièrement sévère. Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services mais semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée. Conjugée à un environnement macro-financier mondial incertain, cette politique monétaire restrictive de la Réserve fédérale participe à la forte appréciation du dollar américain depuis le début d'année 2022. En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.

B. Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation

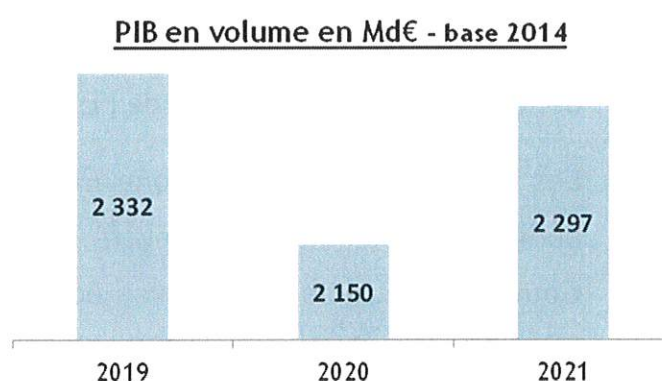
des ménages ainsi que la production – le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises. Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé. Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale. Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties.

C. L'environnement national – Loi de Finances initiale 2023

1. Un ralentissement de la croissance

L'année 2020 étant marquée par la crise sanitaire et les confinements successifs, le PIB 2021 a augmenté de 6,8% en volume se rapprochant, mais restant inférieur au niveau de 2019.

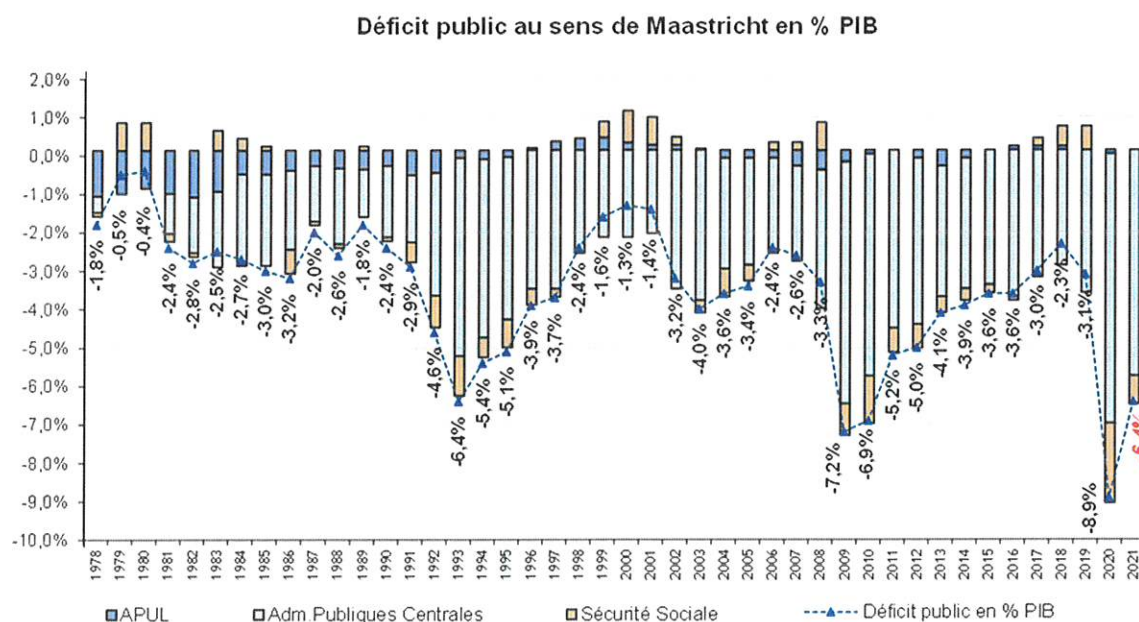
C'est un niveau important et supérieur aux anticipations des économistes qui estimaient que la croissance serait au maximum de 6,3% en 2021.



	% d'évolution		PIB base 100 en 2019	
	2022	2023	2022	2023
PIB en volume				
PLF 2023 (sept 2022)	+2,7%	+1,0%	101,2	102,2
Programme de stabilité (juillet 2022)	+2,5%	+1,4%	101,0	102,4
OCDE (Nov 2022)	+2,6%	+0,6%	101,1	101,7
FMI (octobre 2022)	+2,5%	+0,7%	101,0	101,6
INSEE (sept 2022)	+2,6%		101,1	
Banque de France central (sept 2022)	+2,6%	+0,5%	101,1	101,6
Com. Européenne (juillet 2022)	+2,4%	+1,4%	100,9	102,3
OFCE (juillet 2022)	+2,4%	+1,0%	100,9	101,9

Après avoir dépassé le niveau d'avant crise en 2022, la croissance du PIB devrait nettement ralentir en 2023. Cependant, la croissance retenue par le gouvernement se situe désormais nettement au-dessus des prévisions les plus récentes.

2. Un déficit public représentant 6,4% du PIB en 2021



Le poids des APUL dans le déficit public reste anecdotique. Les comptes de la sécurité sociale se sont redressés mais restent encore déficitaires. L'essentiel du déficit se situe sur le budget de l'Etat.

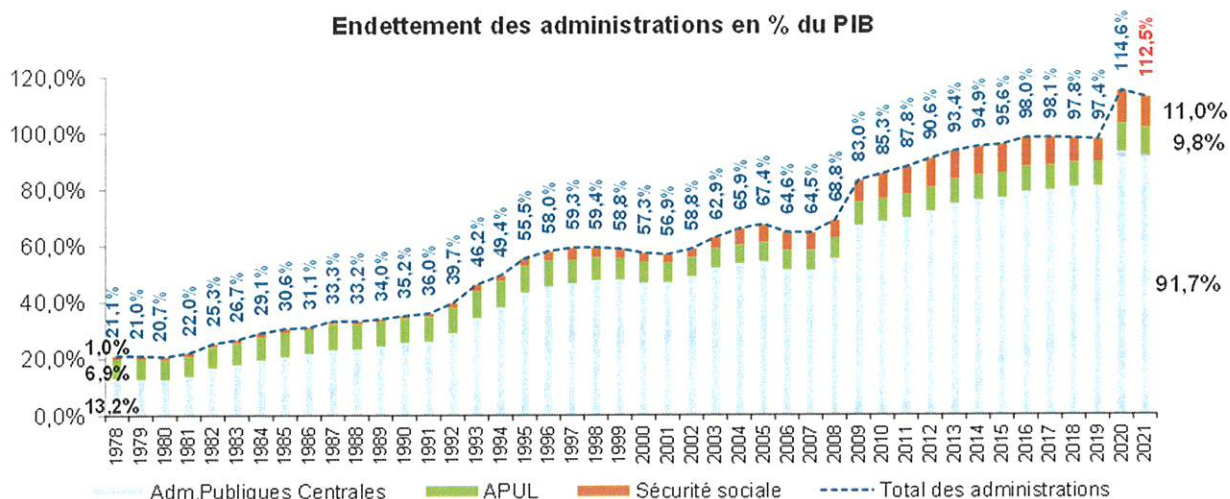
Les États membres de la zone Euro doivent s'inscrire dans le cadre de règles budgétaires communes à travers le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG) et le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC). Ce dernier prévoit notamment pour la France un plafond de déficit à 3% du PIB et de dette publique à 60% du PIB.

Ces règles avaient été suspendues jusqu'à fin 2022 afin de permettre aux États membres d'adopter différentes mesures de soutien à l'économie à la santé et à la relance de la croissance.

3. Un endettement public restant très élevé

La dette publique continue d'augmenter en 2021 (+164,5 Md€) pour atteindre 2 749 Md€, soit 112,5% du PIB et un niveau supérieur à l'objectif du PSC. Toutefois, la dette des administrations publiques locales représente moins de 10 % du PIB.

Endettement des administrations en % du PIB



4. Une inflation restant très importante malgré une diminution

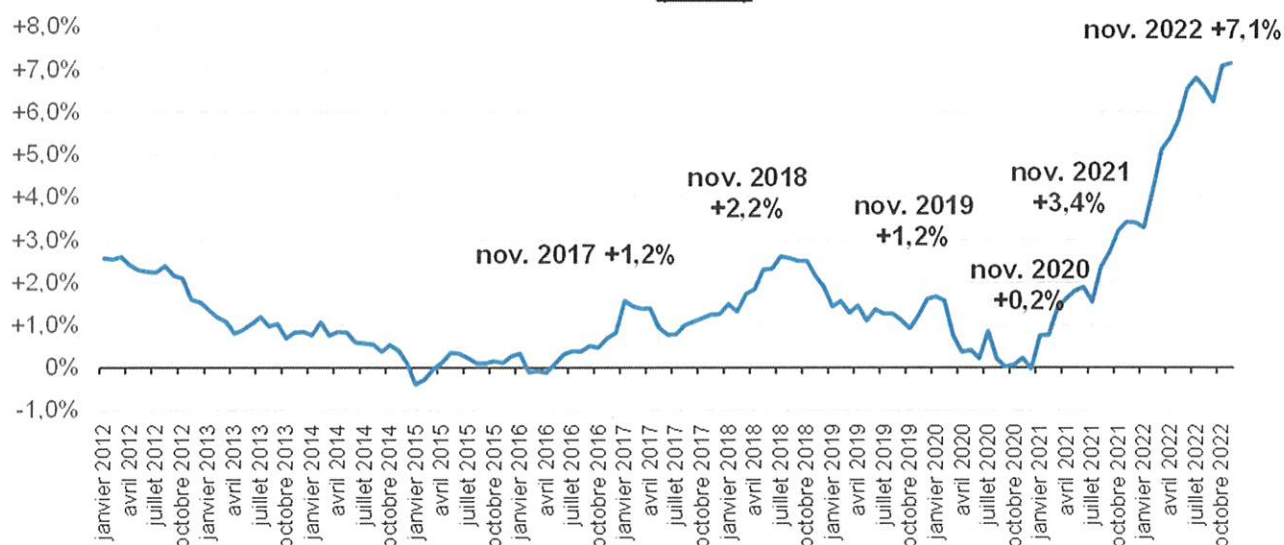
La loi de finances ainsi que les dernières prévisions projettent une inflation qui resterait élevée en 2023 avec des impacts certains sur les finances locales, tant sur les dépenses (revalorisation point d'indice/SMIC, indexation des contrats, renchérissement des investissements) que sur les recettes (fiscalité assise sur les valeurs locatives).

Inflation	2022	2023
PLF 2023 (sept 2022)	+5,4%	+4,3%
Programme de stabilité (juillet 2022)	+5,0%	+3,2%
OCDE (Nov 2022)	+5,9%	+5,7%
FMI (octobre 2022)	+5,8%	+4,6%
INSEE (sept 2022)	+5,3%	
Banque de France (sept 2022)	+5,8%	+4,7%
Com. Européenne (juillet 2022)	+5,9%	+4,1%
OFCE (juillet 2022)	+5,3%	+4,1%

5. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation, des locaux industriels et du foncier non bâti est calquée sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés.

Variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)

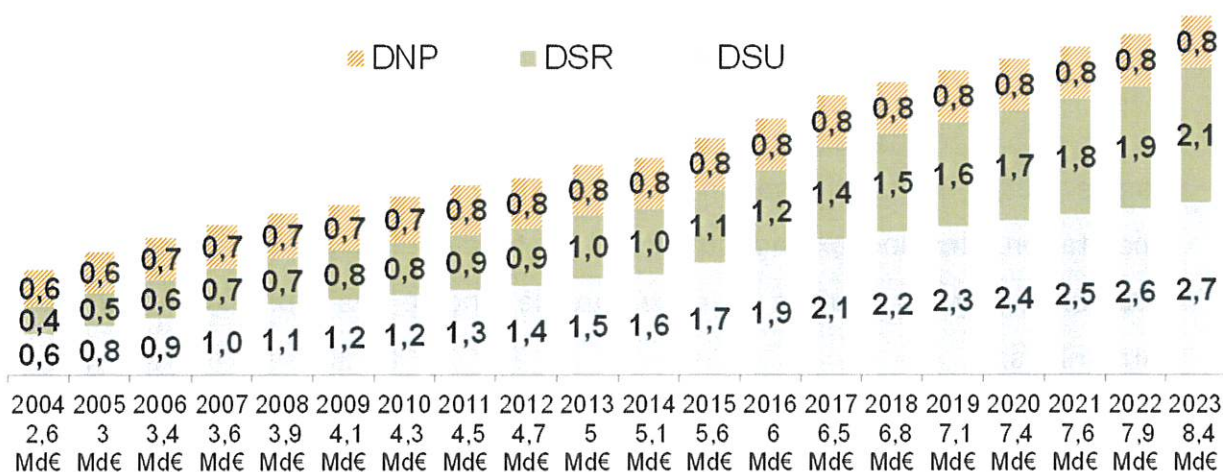


En novembre 2022, la progression sur un an de l'IPCH s'établit à 7,1%. La ville bénéficiera donc d'une revalorisation record de ses valeurs locatives.

6. L'augmentation des enveloppes de DGF

La LFI 2023 prévoit une augmentation des enveloppes de péréquation de 290 M€ contre 190 M€ en 2022 (+90 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et +200 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR) dont 60% a minima sur la part péréquation).

Dotations de péréquation de la DGF - Milliards d'euros



Historiquement, l'augmentation est financée par l'écrêtement de la dotation forfaitaire. Cet écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 85% de la moyenne des communes. L'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes est suspendu en 2023.

III. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2022

A. La section de fonctionnement

Le tableau ci-dessous compare l'ensemble des crédits budgétés (budget primitif et décisions modificatives) pour l'année 2022 et le compte administratif (CA) estimé 2022, avec une analyse des taux de réalisation. De plus, le poids de chaque chapitre au sein de son ensemble (dépenses ou recettes de fonctionnement) est proposé sur la dernière colonne.

	Budget 2022 (BP+DM)	CA estimé 2022	Taux de réalisation	Poids/total 2022
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 372 602	11 718 192	88%	100%
Charges à caractère général	3 098 344	2 802 251	90%	24%
Charges de personnel et assimilés	8 140 993	7 763 227	95%	66%
Atténuations de produits	138 325	125 229	91%	1%
Autres charges de gestion courante	534 611	495 235	93%	4%
Charges financières	139 300	106 002	76%	1%
Charges exceptionnelles	100 178	76 342	76%	1%
Dotations semi-budgétaires aux provisions	6 000	6 000	100%	0%
Opérations d'ordres (y.c. virement à la section d'invest.)	1 204 851	343 907	29%	3%
Dépenses imprévues	10 000			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y.c. cessions)	13 372 602	14 604 114	109%	100%
Atténuations de charges	15 000	59 102	394%	0%
Produits des services	1 033 981	1 084 832	105%	7%
Impôts et taxes	8 405 934	8 681 811	103%	59%
Dotations, subventions et participations	2 642 007	2 559 705	97%	18%
Autres produits	124 640	136 431	109%	1%
Produits exceptionnels (y.c. cessions)	165 510	1 104 436	667%	8%
Reprises semi-budgétaires sur provisions	50 000	50 000	100%	0%
Opérations d'ordres	39 481	31 750	80%	0%
Résultat reporté	896 049	896 049	100%	6%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (y.c. cessions)	-	2 885 922		
CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT (RRF hors cessions-DRF)	269 321	1 302 030		

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles de l'année 2022 s'établissent à 11,7M€. Elles sont principalement composées des chapitres suivants :

- Les charges de personnel (7,8M€, soit 68% des dépenses de fonctionnement et un taux de réalisation de 95%) impactées par les événements suivants en 2022 :
 - L'augmentation du SMIC (deux augmentations successives du SMIC, l'une au 1er janvier 2022 de 0,9% et la seconde au 1er mai 2022 de 2.20%) ;
 - Le versement de la prime inflation ;
 - Le rééchelonnement des échelles des catégories C ;
 - L'augmentation de 3.5% du point d'indice pour les fonctionnaires et contractuels à compter du 1er juillet 2022 (Cette augmentation du 1er juillet au 31 décembre 2022 est estimée hors charge à 63720 euros) ;

- la reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) pour 2022 ;
- la revalorisation des rémunérations en début de carrière des agents de catégorie B ;
- au 1er janvier 2022, la redevance d'une nouvelle cotisation patronale instituée au titre du financement de la formation des apprentis du secteur public ;
- le GVT d'environ 80 000 €/an ;
- des recrutements pour la mise du service public au niveau des besoins. Exemples :
 - les recrutements réglementaires et obligatoires d'animateurs BAFA dans les ALSH pour encadrer le nombre d'enfants (ouverture de site, augmentation de la fréquentation et régularisation des obligation en terme de taux d'encadrement) ;
 - le recrutement d'un adjoint technique pour assurer la restauration (dans la perspective de l'ouverture d'un centre de loisirs aux Pointes pour accueillir tous les enfants et éviter les listes d'attente) ;
 - le recrutement d'un agent technique polyvalent aux services techniques ;
- la poursuite de la politique de résorption de la précarité de certaines situations : réduction des contrats de moins de 2 mois, proposition de contrat de 9 à 12 mois, proposition de CDI dès le dépassement du délai de 6 ans, mise en stage d'agents contractuels de longue date occupant en réalité des emplois permanents ;
- les enveloppes supplémentaires pour les heures supplémentaires du recensement et des élections en 2022 ;
- Les charges à caractère général (2,8M€ avec un taux de réalisation de 90% des crédits ouverts) fortement impactées par l'inflation se répercutant principalement sur les dépenses énergétiques (électricité et gaz). Cette augmentation devrait se poursuivre sur l'année 2023.

Les recettes de fonctionnement estimées sont supérieures aux crédits ouverts pour un taux de réalisation de 109%. Elles sont principalement composées :

- Des produits fiscaux, avec notamment la fiscalité directe portée par l'effet base (revalorisation forfaitaire des bases et évolution physique) et un niveau exceptionnel de DMTO de l'ordre de 672K€ (505K€ en moyenne de 2019 à 2021) ;
- Des dotations et participations avec notamment une récupération de financements CAF perdus grâce ;
 - à un travail de remise en ordre de marche la qualité de la gestion et du suivi sur le secteur de la petite enfance
 - aux réponses apportées à la demande de la CAF faite en 2018 de « fiabiliser les données transmises à la CAF en mettant en place une procédure de contrôle interne », car il était « constaté des écarts entre les charges déclarées et les charges contrôlées » (secteur ALSH).
 - à la remise en 2021 du Centre Social dans le circuit de financement et d'actions partenariales de la CAF
- Des produits des services marqués par le retour d'une activité pleine post crise sanitaire ;
- Complétées par la vente d'un local commercial pour 1M€ en recettes exceptionnelles.

Le résultat de fonctionnement prévisionnel serait alors de 2,9M€.

Toutefois, à l'instar du résultat de fonctionnement reporté, les cessions d'immobilisations ne sont pas intégrées au calcul de la capacité d'auto-financement. Ainsi, cette dernière s'établit à 1,3M€ et permet alors de couvrir l'intégralité des remboursements d'emprunts de 727K€.

B. La section d'investissement

Le tableau ci-dessous compare l'ensemble des crédits budgétés (budget primitif et décisions modificatives) pour l'année 2022 et le compte administratif (CA) estimé 2022. Les restes-à-réaliser (RAR) correspondent aux opérations engagées et non réalisées sur l'année. Ces derniers seront alors repris sur les prévisions budgétaires 2023.

	Budget 2022 (BP+DM)	CA estimé 2022	RAR 2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 086 184	4 220 406	3 274 855
Emprunts et dettes assimilées	764 114	727 206	
Opérations d'équipements	7 186 543	3 461 450	3 274 855
Autres immobilisations financières	15 086	-	
Opérations patrimoniales	960		
Opérations d'ordres	39 481	31 750	
Dépenses imprévues	80 000		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 086 184	3 555 369	2 605 925
Dotations et fonds divers	2 054 092	667 369	
Subventions	389 703	276 347	1 105 925
Emprunts	2 731 580	-	1 500 000
Produits des cessions d'immobilisations	1 050 000		
Opérations patrimoniales	960		
Opérations d'ordres	1 204 851	343 907	
Résultat reporté	654 997	2 267 746	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (hors cessions)	- -	665 037 -	668 930

Marqué par la volonté politique de relancer les investissements du fait de la faiblesse des dépenses d'équipements à Thorigny ces dernières années, l'exercice 2022 enregistre une reprise de la dynamique d'investissement (6,7M€ avec les restes-à-réaliser). En revanche, les principales recettes d'investissement (FCTVA et subventions) sont perçues à posteriori. Ainsi, la commune affiche un résultat d'investissement négatif de 0,7M€ pour l'exercice 2022.

Malgré une budgétisation au sein de la section d'investissement, les produits des cessions d'immobilisations sont constatés à l'article 775, et sont alors ajoutés à la section d'investissement. Ainsi, la vente du local commercial pour 1M€ se retrouve dans le chapitre des recettes exceptionnelles.

Les restes-à-réaliser prévisionnels sont composés :

- De dépenses d'équipements engagées sur fin 2022 pour des travaux sur 2023 pour 3,3M€, avec :
 - Ancienne poste lot 1 gros œuvre (SME) ;
 - Enfouissement réseaux rue de Dampmart ;
 - Aire de jeux parc des Samoreaux ;
 - Vidéo protection phase 2 ;
 - Salle du conseil (numérique + sol peinture + éclairage + phonique).
- De subventions notifiées et non reçues pour 1,1M€ ;
- D'un emprunt contractualisé et non mobilisé pour un montant de 1,5M€.

C. Les résultats

	Résultats 2022
Section de fonctionnement	2 885 922
Section d'investissement	- 665 037
Estimation fonds de roulement au 31/12/2022	2 220 885
RAR 2022 dépenses	3 274 855
RAR 2022 recettes	2 605 925
Estimation résultat net au 31/12/2022	1 551 955

En synthèse, l'excédent de fonctionnement de 2,9M€ absorberait le déficit d'investissement estimé à 0,7M€ pour un fonds de roulement prévisionnel à 2,2M€.

Après la prise en considération des restes-à-réaliser, le résultat net de l'exercice 2022 serait de 1,6M€.

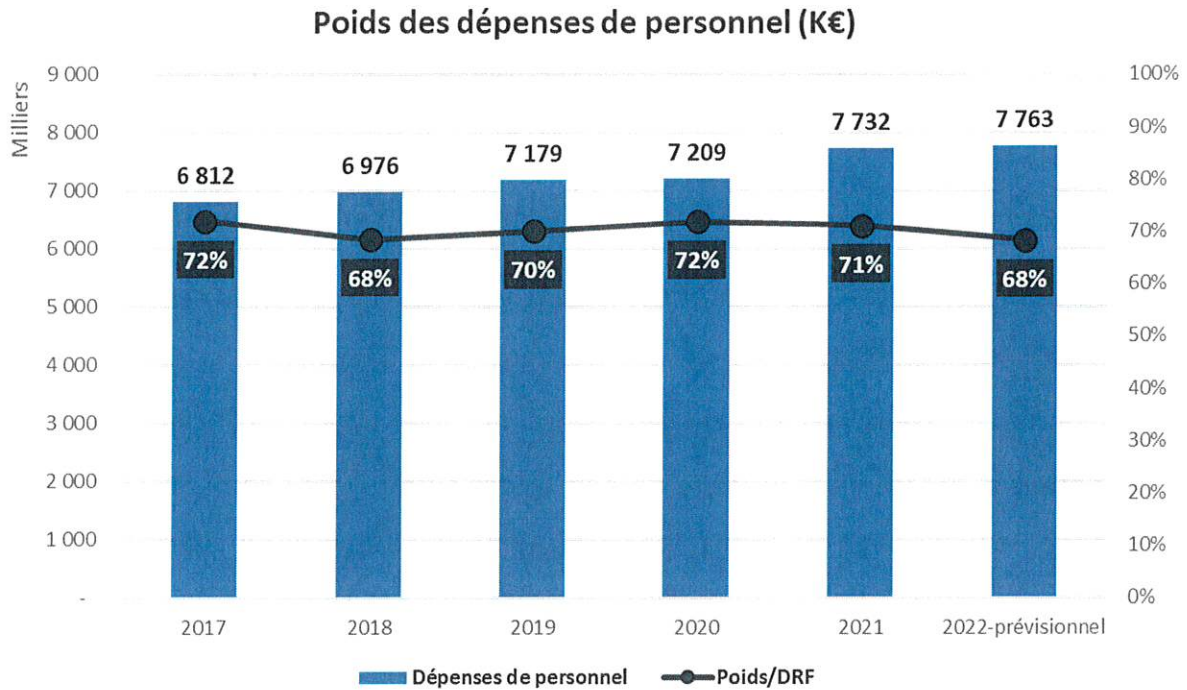
Le résultat prévisionnel de fonctionnement 2022 repris sur les estimations budgétaires 2023 doit en priorité couvrir le déficit d'investissement, ainsi que les restes-à-réaliser négatifs. Ainsi, les résultats repris seraient les suivants :

- 1,5M€ en section de fonctionnement (recette) ;
- -0,7M€ en section d'investissement (dépense) ;
- 1,3M€ en section d'investissement (recette à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »).

IV. Les éléments relatifs au personnel

A. Le poids des dépenses de personnel sur le budget principal (2017-2022)

Le graphique suivant affiche le poids des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sur la période 2017-2022.



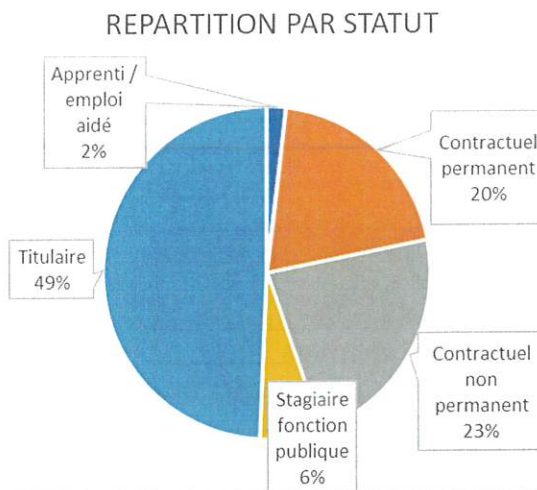
Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement de la commune sont composées en moyenne pour 70 % des charges de personnel sur l'ensemble de la période rétrospective (2017 à 2022 avec les données prévisionnelles). De fait, l'évolution des charges réelles de fonctionnement est principalement portée par ces dépenses.

B. Les effectifs de la ville au 01/01/2023

Les effectifs de la ville sont composés de 215 agents au 1^{er} janvier 2023.

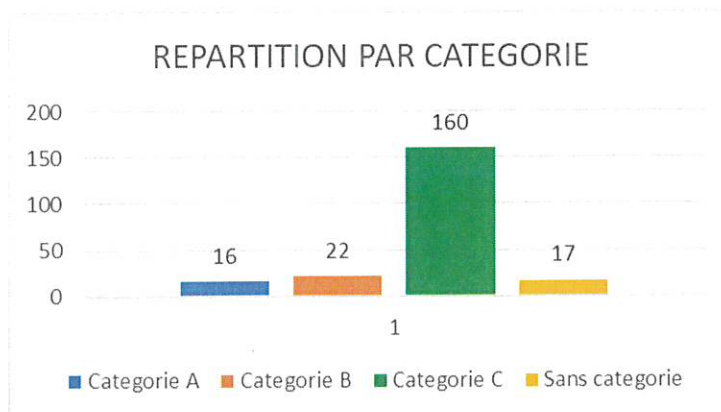
La répartition statutaire des agents est la suivante :

REPARTITION PAR STATUT	Total
Apprenti / emploi aidé	4
Contractuel permanent	43
Contractuel non permanent	49
Stagiaire fonction publique	13
Titulaire	106
Total général	215

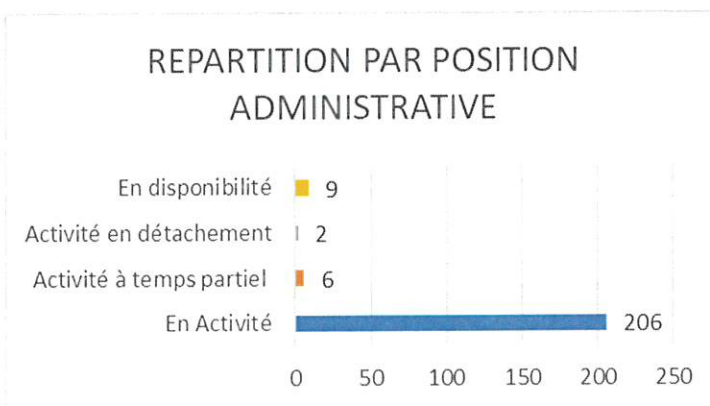


Concernant la répartition catégorielle, la ventilation des effectifs est la suivante :

REPARTITION PAR CATEGORIE	Total
Categorie A	16
Categorie B	22
Categorie C	160
Sans categorie	17
Total général	215

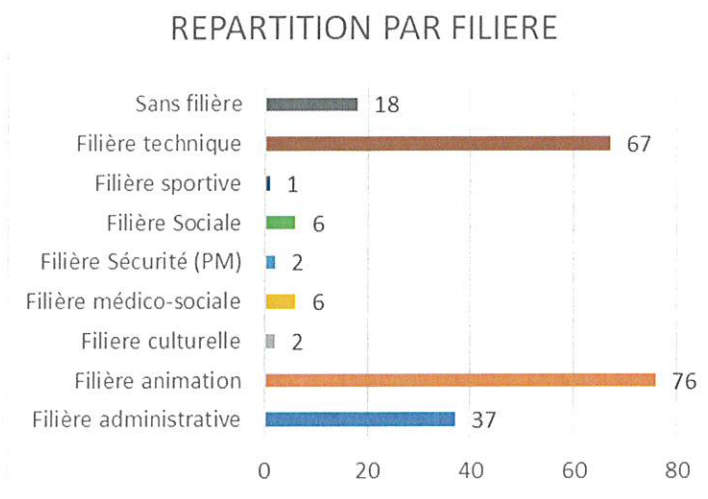


REPARTITION PAR POSITION ADMINISTRATIVE	Total
En Activité	207
Activité à temps partiel	6
Activité en détachement	2
En disponibilité	9
Total général	224



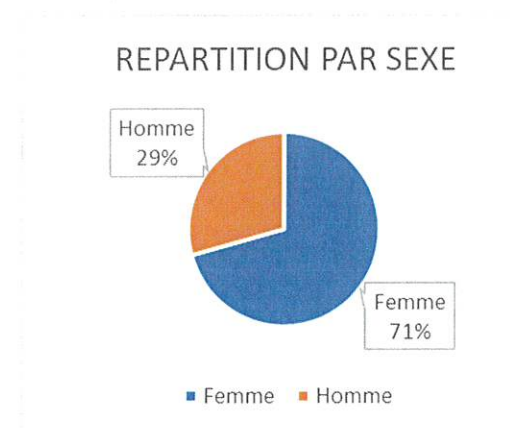
S'agissant des filières, la répartition des effectifs est la suivante :

REPARTITION PAR FILIERE	Total
Filière administrative	37
Filière animation	76
Filière culturelle	2
Filière médico-sociale	6
Filière Sécurité (PM)	2
Filière Sociale	6
Filière sportive	1
Filière technique	67
Sans filière	18
Total général	215



Enfin, la tranche d'âge de 41 à 60 ans représente 130 agents de la ville, soit 52% des effectifs. Parallèlement, les effectifs sont constitués de 152 femmes (71%) et 63 hommes (29%).

REPARTITION PAR SEXE	Total
Femme	152
Homme	63
Total général	215



C. La durée du travail au 31/12/2022

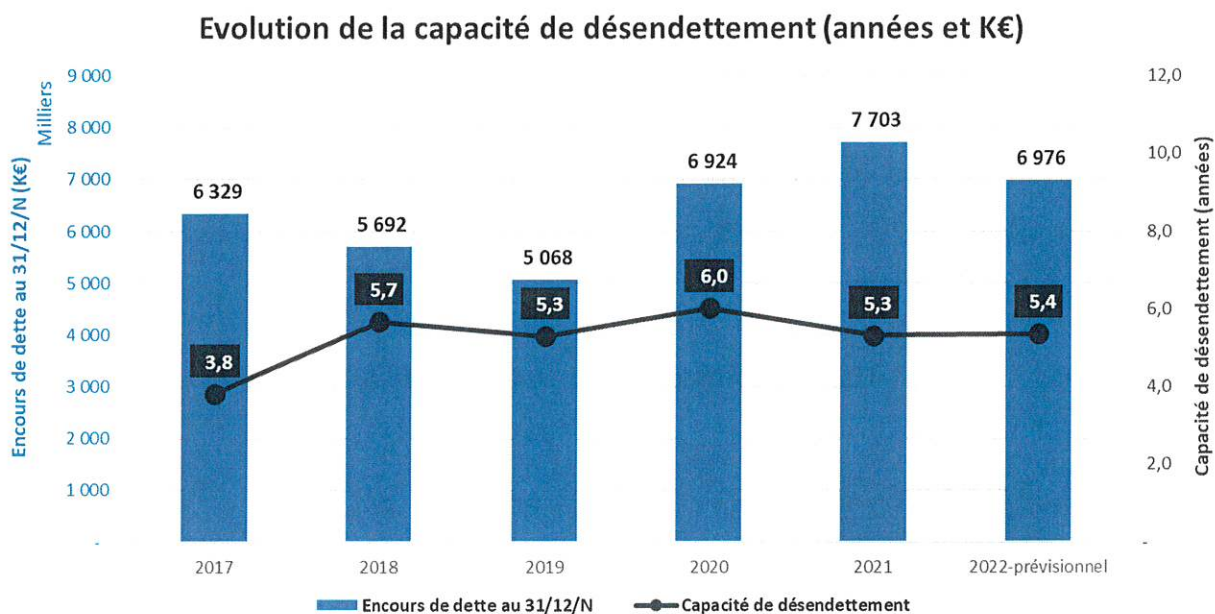
Conformément à la délibération du 29 juin 2021, tous les agents de la commune travaillent sur la base des 1 607 heures annuelles, selon les règles ci-dessous :

Durée de travail hebdomadaire (heure)	36	37	39
Nb de jours ARTT pour un agent à temps complet (Journée de solidarité exclue)	6	12	23
Temps partiel 80% (jours)	4,8	9,6	18,4
Temps partiel 50% (jours)	3	6	11,5

V. Structure et gestion de l'encours de dette

A. L'évolution rétrospective de la capacité de désendettement

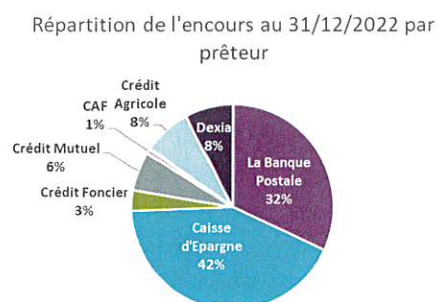
La capacité de désendettement compare l'encours de la dette et l'épargne brute annuelle. Elle s'exprime en nombre d'années d'épargne nécessaires pour le remboursement de la dette. Le seuil de prudence est de 8 ans et le seuil d'alerte est fixé à plus de 12 années.



De 2017 à 2022, la commune a emprunté pour 6,2M€ (hors emprunt contractualisé en décembre 2022 et mobilisé en 2023). Cependant, la capacité de désendettement ne dépasse pas les 6 années et reste donc inférieure au seuil de prudence évoqué.

B. Les caractéristiques de l'encours de dette au 31/12/2022

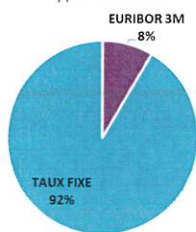
Au 31 décembre 2022, la ville présente un encours de dette de 6,98M€ pour un taux actuariel moyen de 1,76%.



Globalement, l'encours de dette au 31/12/2022 est réparti par prêteur de la façon suivante :

- 42% à la Caisse d'Epargne
- 32% à la Banque Postale
- 26% à 5 autres prêteurs

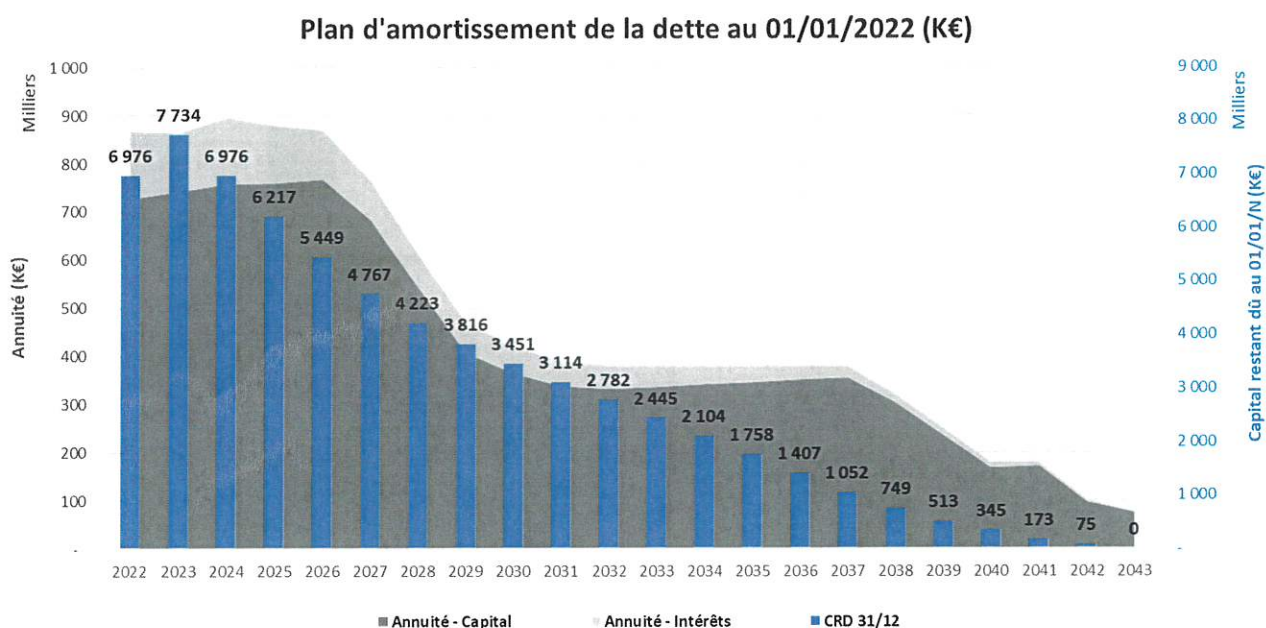
Répartition de l'encours au 31/12/2022 par type de taux



Concernant le type de taux de l'encours, 8% de la dette à rembourser est indexée sur l'Euribor 3M, tandis que 92% de la dette a été contractualisée sur un taux fixe.

C. Le plan d'extinction de la dette actuelle

Le plan d'extinction de la dette présenté ci-dessous intègre l'emprunt de 1,5M€ contractualisé en 2022 et mobilisé en 2023, soit un capital restant dû (CRD) de 7,7M€ au 31/12/2023.



Les annuités de dette, regroupant le remboursement du capital et les intérêts, restent élevées jusqu'en 2026 avant une phase de décroissance de 2027 à 2031. La dette actuelle sera totalement remboursée à horizon 2043.

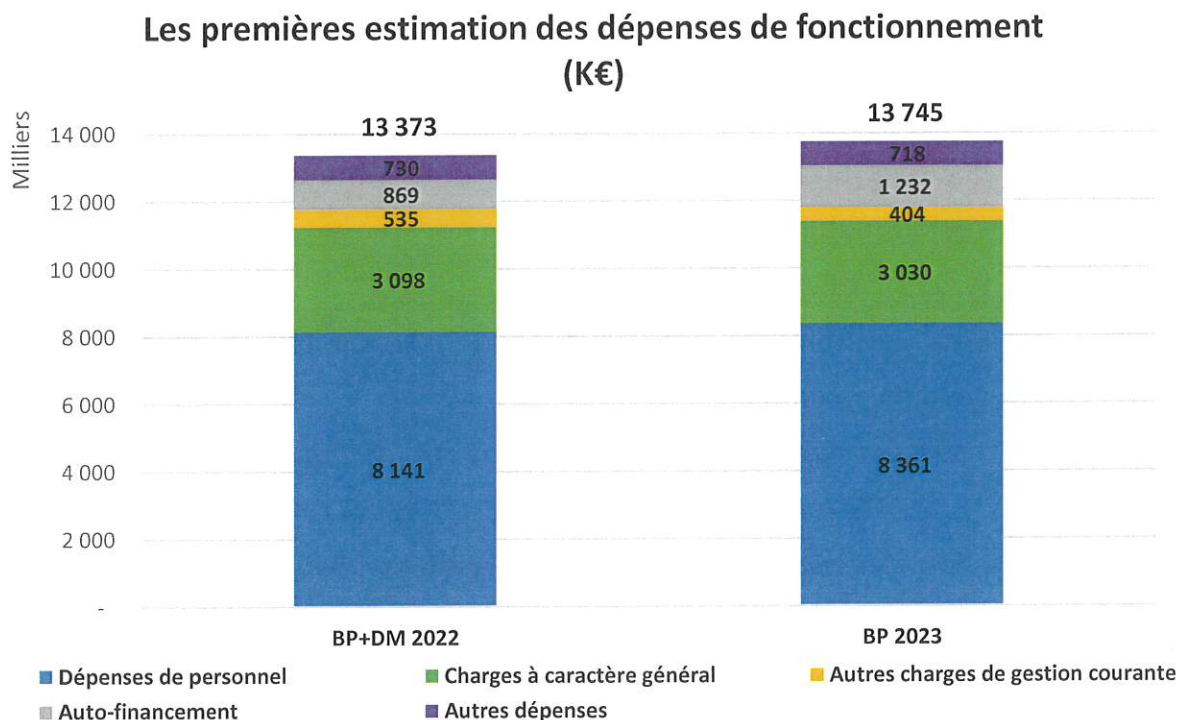
L'annuité 2023 du remboursement de la dette actuelle serait de 863K€ avec :

- 742K€ de remboursement de capital, soit 86% de l'annuité ;
- 121K€ d'intérêts, soit 14% de l'annuité.

VI. Les orientations budgétaires pour l'année 2023

A. Les dépenses de fonctionnement

Les premières orientations budgétaires affichent des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 13,8M€, soit une augmentation de 2,9% avec l'ensemble des crédits ouverts pour 2022.



1. Les dépenses de personnel
 - a) *Retour sur les prévisions de l'année 2022*

Il convient de noter que l'estimation faite en 2021 pour le calcul du montant de la masse 2022 a été faite de manière sincère et prudente puisqu'aucune décision modificative n'a été faite contrairement aux années passées. Le réalisé est d'ailleurs inférieur au prévisionnel.

Le prévisionnel de la masse salariale réalisée en décembre 2021 a pris en compte :

- L'augmentation du SMIC (deux augmentations successives du SMIC, l'une au 1er janvier 2022 de 0,9% et la seconde au 1er mai 2022 de 2.20%).
- Le versement de la prime inflation
- Le rééchelonnement des échelles des catégories C

- L'augmentation de 3.5% du point d'indice pour les fonctionnaires et contractuels à compter du 1er juillet 2022 (Cette augmentation du 1er juillet au 31 décembre 2022 est estimée hors charge à 63720 euros)
- la reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) pour 2022.
- la revalorisation des rémunérations en début de carrière des agents de catégorie B.
- au 1er janvier 2022, la redevance d'une nouvelle cotisation patronale instituée au titre du financement de la formation des apprentis du secteur public.
- le GVT d'environ 80 000 €/an
- des recrutements pour la mise du service public au niveau des besoins. Exemples :
 - les recrutements règlementaires et obligatoire d'animateurs BAFA dans les ALSH pour encadrer le nombre d'enfants (ouverture de site, augmentation de la fréquentation et régularisation des obligation en terme de taux d'encadrement)
 - le recrutement d'un adjoint technique pour assurer la restauration (dans la perspective de l'ouverture d'un centre de loisirs aux Pointes pour accueillir tous les enfants et éviter les listes d'attente)
 - le recrutement d'un agent technique polyvalent aux services techniques
- la poursuite de la politique de résorption de la précarité de certaines situations : réduction des contrats de moins de 2 mois, proposition de contrat de 9 à 12 mois, proposition de CDI dès le dépassement du délai de 6 ans, mise en stage d'agents contractuels de longue date occupant en réalité des emplois permanents
- les enveloppes supplémentaires pour les heures supplémentaires du recensement et des élections en 2022

Les estimations budgétaires pour 2023 se composent :

- Perspective d'adhésion au CNAS pour un coût de 36 000 € annuel. Depuis la loi du 2 et 19 février 2007, chaque assemblée délibérante d'une collectivité territoriale ou établissement public a l'obligation de définir la politique d'action sociale conduite au bénéfice des agents. Elle détermine la liste des prestations, les crédits budgétaires alloués à cette politique qui constituent des dépenses obligatoires pour la collectivité, les montants de participation des agents et les modalités de gestion. Le Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS) propose depuis 1967 une offre complète de prestations d'action sociale en direction des agents territoriaux. La diversité des prestations proposées, permet à la commune d'offrir une offre complète auprès des agents en fonction de leurs besoins (prestations sociales, offres solidaires, tarifs préférentiels culture / loisirs / vacances...). Cela permettra également de renforcer l'attractivité de la commune dans un contexte de forte tension en matière de recrutement. Cette adhésion qui constitue un coût significatif permettra donc, en plus de compenser la dissolution de l'Amicale, de compléter l'offre sociale existante auparavant sur la ville par tout un panel supplémentaire de possibilités offertes par le CNAS.
- La prise en compte du développement du service public et des besoins à combler, par exemple :
 - « Double coût » sur la petite enfance pour maintenir un service public de qualité malgré 2 dossiers de congé longue maladie (maintien d'une partie des salaires au frais de la ville et recrutements pour combler l'absence)
 - Ouvertures de postes en restauration entretien et en poste animateurs temps du midi face à la hausse de fréquentation en cantine
 - Recrutement de policiers municipaux (secteur très tendu avec grandes difficultés de recrutement)
 - Question du recrutement d'ATSEM (non réglementaire) dans la perspective d'ouvertures de classes
 - Recrutement en expertise technique évènementiel pour soutenir la politique animation évènements (expertise sécurité, technique, normes réglementaires etc...)

- L'impact en année pleine de la revalorisation des carrières de la catégorie B depuis le 1er septembre 2022 suite au décret n° 2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale.
- Relèvement du minimum de traitement : Les décrets n° 2022-1608 et n° 2022-1615, publiés au Journal Officiel du 23 décembre 2022, augmentent à nouveau respectivement le SMIC et le minimum de traitement, après déjà 3 relèvements entre octobre 2021 à mai 2022.

A compter du 1er janvier 2023 :

- Le SMIC horaire passe de 11.07€ à 11.27€, le montant mensuel passe de 1678.95€ à 1709.28€
- L'indice minimum de rémunération passe de l'IM 352 (IB 382) à l'IM 353 (IB 385).
- L'impact de la revalorisation du point d'indice en année pleine en 2023 : Le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 était venu revaloriser la valeur du point d'indice de +3.5% depuis 1er juillet 2022 en portant le point d'indice à 4.8505e contre 4.6860 auparavant. Une nouvelle revalorisation du point d'indice serait possible en 2023 en fonction de l'évolution du taux d'inflation.
- Vigilance à la GIPA : Un agent peut bénéficier d'une indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) si l'évolution de son Traitement Brut Indiciaire (TBI) est inférieure, sur 4 ans, à celle de l'indice des prix à la consommation. L'indice des prix à la consommation connaît une inflation conséquente depuis de nombreux mois. Mathématiquement, les agents potentiellement concernés pourront être plus nombreux en 2023.
- Evolution des taux de cotisation :
 - Le Centre de gestion de la Seine et Marne a relevé son taux de cotisation patronale de 0.75% à 0.79% de la masse salariale en 2023.
 - La cotisation patronale pour les collectivités en faveur de la formation de l'apprentissage est majorée à 0,10% en 2023, contre 0,05% jusqu'alors.
- Le Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) est estimé à 80 000€

Le besoin maximum en charges de personnel est estimé en 2023 à

8 361 178€

2. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs, les impôts et taxes payés par la Ville.

Comme pour les autres postes de dépenses, la municipalité, la direction générale et l'ensemble des services poursuivront une veille et une gestion optimale de ces lignes de crédits.

De plus, les services poursuivront des actions tendant à la mutualisation des achats, (ex : marché produit d'entretien), aux recherches d'économie pour chaque euro dépensé.

Enfin, la ville poursuit sa politique active d'investissements « verts et à transition énergétique » avec pour objectif la diminution de sa consommation de fluides.

Au regard du contexte international et national, les dépenses en fonctionnement devront être maîtrisées et questionnées en fonction des évolutions et appelle à une très grande vigilance et à une réelle prudence.

3. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires, les subventions aux associations, les indemnités et cotisations des élus, l'équilibre du budget de la caisse des écoles et du CCAS.

	BP 2022	Estimation BP 2023
CCAS	132 500	132 500
Caisse des écoles	40 000	72 000
Contribution politique de l'Habitat - FSL	3 300	3 300
Carte imagin'R	15 000	15 000

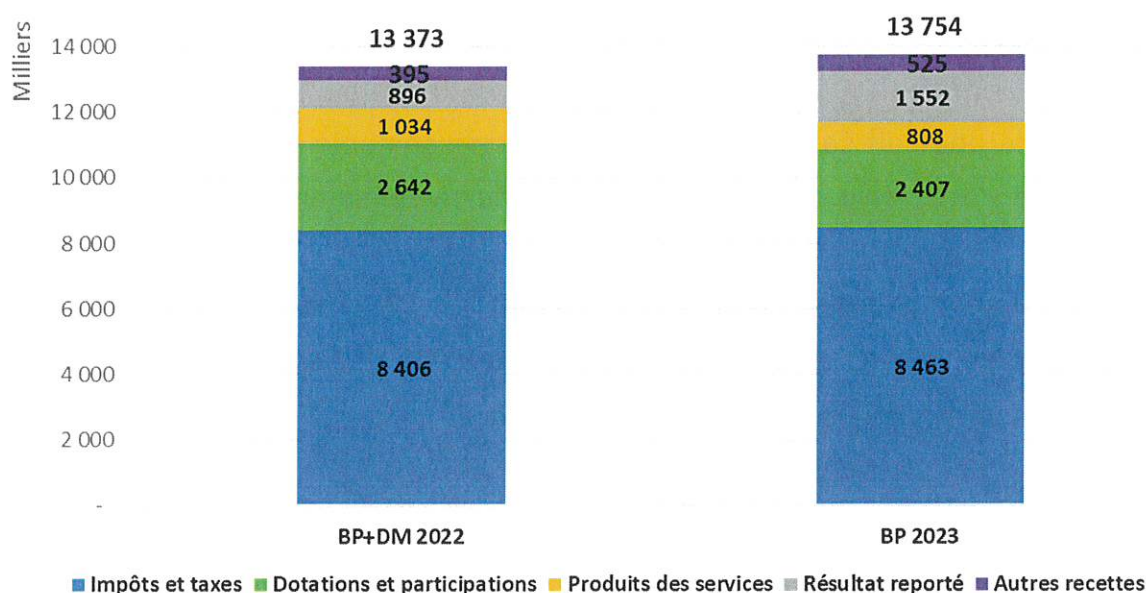
	BP 2022	Estimation BP 2023
Subventions aux associations	83 735	84 350

	réalisé 2022	Estimation BP 2023
Indemnités aux élus	165 600	170 000

B. Les recettes de fonctionnement

Les premières orientations budgétaires affichent des recettes de fonctionnement de l'ordre de 13,8M€, soit une augmentation de 2,9% avec l'ensemble des crédits ouverts pour 2022.

Les premières estimation des recettes de fonctionnement (K€)



1. Les produits des services

Les services de la ville gèrent des prestations qui sont facturées aux usagers (restauration scolaire, accueil périscolaire, centre de loisirs, programmation culturelle, activités sportives municipales, accueil petite enfance)

2. Les impôts et taxes

Evolution de la population	2018	2019	2020	2021	2022
Population DGF	9 625	9 784	10 332	10 448	10 641
Population INSEE	9 559	9 718	10 266	10 378	10 570

Evolution des produits fiscaux des ménages depuis 2018 (TH + TF + TFNB), par prudence l'estimation 2023 est basée sur l'estimation du BP 2022.

En K€	Réelles 2018	Réelles 2019	Réelles 2020	Réelles 2021	2022 (titres émis)	2023 (estimation)
TOTAUX	5 670 888	5 842 267	5 936 177	6 283 420	7 150 936	7 125 636

3. Les dotations et participations

Dotation Globale de Fonctionnement - DGF

Principale ressource des communes, elle est composée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation d'aménagement elle-même subdivisée en Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (D.S.U.) et en Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.). Pour Thorigny sur Marne, la Dotation Globale de Fonctionnement est composée de la dotation forfaitaire, de la DNP et de la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U).

La DSU constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes de plus de 10 000 habitants dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. La ville de Thorigny sur Marne s'est vu attribuer la somme moyenne de 200 000€ sur les 2 dernières années,

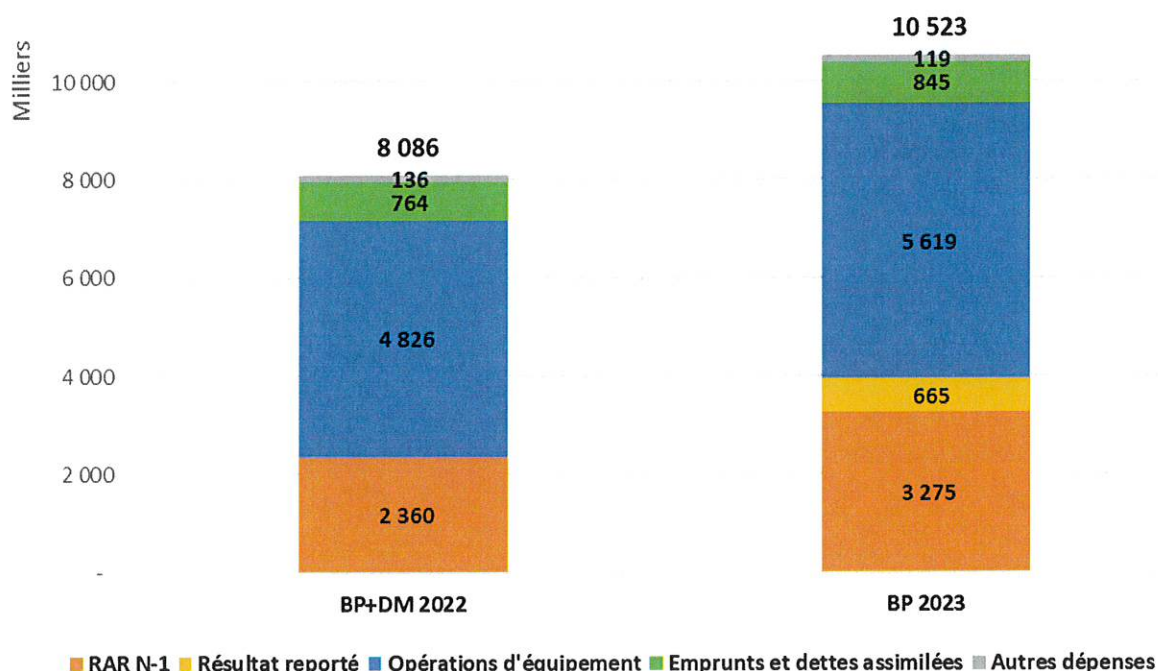
Les notifications pour 2023 ne sont pas encore connues à l'heure de ce rapport.

En K€	2018	2019	2020	2021	2022 (titres émis)	2023 (estimation)
Dotation Forfaitaire (DF)	1 222 442	1 226 399	1 269 807	1 272 996	1 291 787	1 291 787
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	117 119	111 294	133 553	159 789	164 171	164 171
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	131 631	133 157
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	203 751	211 386	221 313	221 313
Montant Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	1 471 192	1 470 850	1 607 111	1 644 171	1 677 271	1 677 271

C. Les dépenses d'investissement

Concernant les dépenses d'investissement, les estimations budgétaires de l'année 2023 sont de 10,5M€. En 2022, elles étaient de 8,1M€ (+30%).

Les premières estimation des dépenses d'investissement (K€)

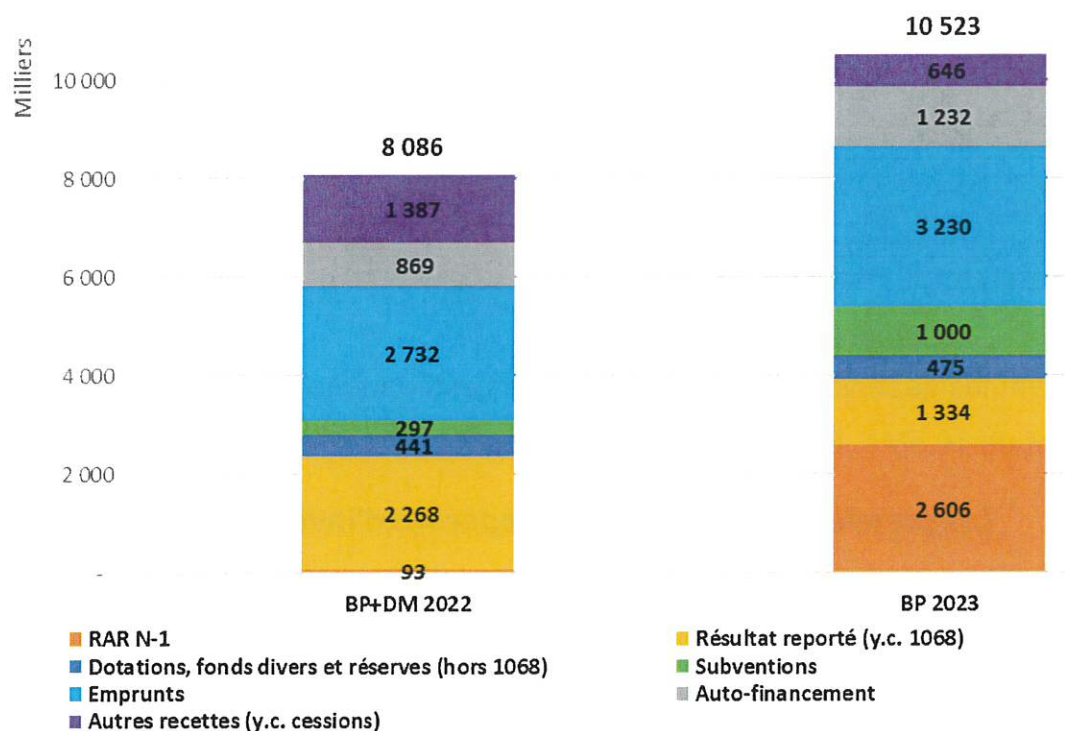


D. Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, les estimations budgétaires de l'année 2023 sont de 10,5M€. En 2022, elles étaient de 8,1M€.

Au cours de l'année 2022 la ville a perçu des subventions de l'état pour la mise en place du logiciel Arpège (10 000€), de la CAF pour l'acquisition du module Filoue (3 080€), la subvention d'aide à la relance de la construction durable (ARCD) de l'Etat dans le cadre de France Relance (103 500€), les subventions du département pour les travaux du Parc des Sports (92 525€) et des amendes de polices (43 122€), une subvention pour l'acquisition de capteur Co2 de l'académie de Créteil (8 616€).

Les premières estimation des recettes d'investissement (K€)



VII. Le programme pluriannuel des investissements

A. Les dépenses et les recettes projetées

Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2027

	2023	2024	2025	2026	2027
Service Conduite d'Opération Maîtrise d'Œuvre - COMO	1 705 000 €	3 931 000 €	4 712 000 €	315 000 €	175 000 €
Service Bâtiments Garage et Eclairage Public - BGEP	1 105 200 €	679 000 €	546 500 €	566 500 €	426 500 €
Service Espaces publics - EP	2 582 400 €	3 567 800 €	1 040 800 €	1 040 800 €	1 190 800 €
Service Administratif Finances - AF	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Service Informatique - INFO	224 200 €	114 600 €	139 600 €	110 600 €	110 600 €
	5 619 300 €	8 294 900 €	6 441 400 €	2 035 400 €	1 905 400 €

Une liste non exhaustive des opérations qui seront réalisées sur l'année 2023 ;

COMO – service conduite d'opération maîtrise d'œuvre

- Réhabilitation de l'ancienne poste lancement des travaux lot 2 à 11
- Gymnase lancement étude et premiers travaux
- Ecole Clémenceau - lancement étude et premiers travaux pour agrandissement
- Ecole cerisiers et restauration Ecole des pointes lancement des études
- Ecole Gambetta création d'un ascenseur
- Extension des archives ville au CTUM

EP – service espace public

- aménagement rue de Dampmart - lancement étude (40k€)
- îlots de fraîcheur écoles (200k€)
- aire de jeux centre-ville (80k€)
- rue du Moustier phase 2 (400k€)
- clôture parc des sport côté chemin du moulin à vent (70k€)
- aménagement chemin des clefs

- sécurisation des abords du LEP
- sécurisation abords du collège
- sécurisation du bas de la rue de Claye
- plantations (15k€)
- sécurisation abords des écoles

BGEP – service bâtiments, garage et éclairage public

- modernisation et vérification (dépollution) de la flotte automobile (100k€)
- achat balayeuse et tondeuse multifonctions (230k€)
- éclairage public (100k€), pilotage éclairage public (20k€)
- poursuite du déploiement fibre ville (100k€)
- vidéoprotection phase 3 (100k€)
- numérique (poursuite du déploiement, rationalisation et modernisation)

Présentation des investissements 2023 par thématiques ;

		Propositions 2023
Conduite d'opérations et maîtrise d'œuvre	Education et vie de la commune	995 000
	<i>Jeunesse et sport</i>	180 000
	<i>Centre de loisirs</i>	-
	<i>Scolaire, restauration scolaire et entretien</i>	735 000
	<i>Petite enfance</i>	-
	<i>Animation, culture</i>	80 000
	Urbanisme et aménagement / Services technique	-
	Tranquillité, proximité et solidarité	660 000
	Administration générale	-
	Divers	50 000
Services techniques	-	
Total	Total	1 705 000
Bâtiments,	Education et vie de la commune	313 500
	<i>Jeunesse et sport</i>	15 000
	<i>Centre de loisirs</i>	-
	<i>Scolaire, restauration scolaire et entretien</i>	277 800
	<i>Petite enfance</i>	20 700
	<i>Animation, culture</i>	-
	Urbanisme et aménagement / Services technique	9 000
	Tranquillité, proximité et solidarité	14 000
	Administration générale	121 700
	Divers	122 500
Services techniques	524 500	
Total	Total	1 105 200
Espace public	Education et vie de la commune	203 600
	<i>Jeunesse et sport</i>	11 500
	<i>Centre de loisirs</i>	-
	<i>Scolaire, restauration scolaire et entretien</i>	187 100
	<i>Petite enfance</i>	5 000
	<i>Animation, culture</i>	-
	Urbanisme et aménagement / Services technique	35 000
	Tranquillité, proximité et solidarité	-
	Administration générale	-
	Divers	-
Services techniques	2 343 800	
Total	Total	2 582 400
Affaires financières	Service Administratif Finances	2 500
	<i>Matériel de bureautique</i>	1 000
	<i>Imprevus</i>	1 500
	Total	2 500
TOTAL SERVICES TECHNIQUE		5 395 100
Informatique	Service Informatique	224 200
	<i>Concessions</i>	24 100
	<i>Fourniture</i>	200 100
	Total	Total
TOTAL SERVICES TECHNIQUE et INFORMATIQUE		5 619 300

L' équilibre globale de la section d' investissement se fera par des subventions, par l' emprunt, par l' autofinancement et par l' excédent du Compte Administratif 2022.

La municipalité forte du constat que si elle veut mener à terme les projets d' investissement sur la commune, a d'ores et déjà engagé une démarche de recherche de financement fléchée sur des opérations :

Fonds d'Aménagement Communal (FAC), demande validée en séance départementale du 15 décembre 2022 pour une subvention de 1M€ servant aux réhabilitations de l'ancienne poste et du gymnase avec la création d'une tribune (notification reçue le 27 décembre 2022)

Contrat Aménagement Régional (CAR), dépôt d'une demande de subvention auprès de la région pour une dotation prévisionnelle maximum de la région sur un taux à 50% soit un maximum de 850 000€ pour la réhabilitation du Moustier avec le presbytère et un maximum de 150 000€ pour la réhabilitation de l'ancienne poste

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), dépôt d'une demande de subvention pour les opérations suivantes sur un taux maximum de 50% ou de 80% selon les projets :

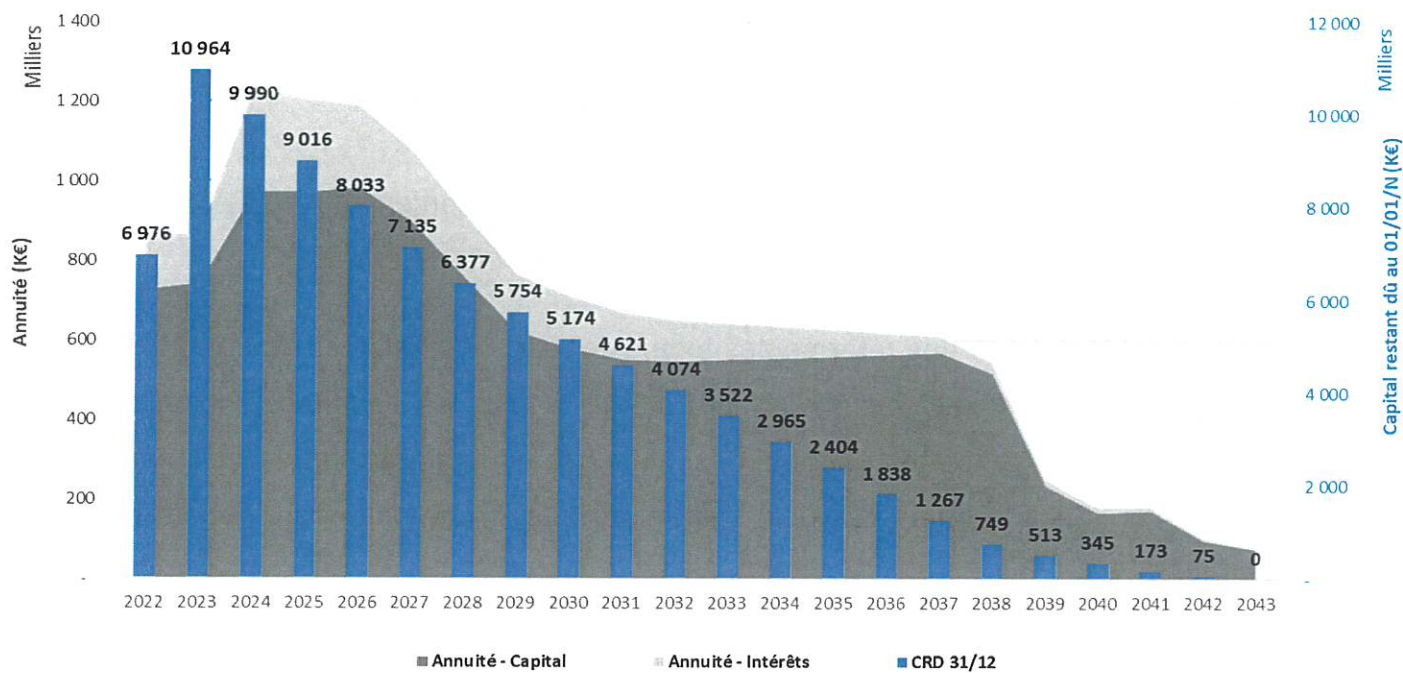
- Création d'un ascenseur pour desservir les trois niveaux du bâtiment sud du groupe scolaire Gambetta
- Création et extension de la vidéoprotection
- Création d'îlots de fraîcheur dans les cours des écoles maternelles et primaires de la commune
- Rénovation de l'éclairage public

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la région IDF pour un financement à hauteur de 150 000€ sur **le dispositif « modernisation de l'éclairage public »**

D'autres recherches seront réalisées sur d'autres fonds comme **le Fond Vert** mis en place par l'Etat.

B. Le plan d'extinction de la dette projetée

Plan d'amortissement de la dette projetée au 01/01/2022 (K€)



VIII. ORIENTATIONS GENERALES PAR POLE

A. POLE TECHNIQUE

Voir pages 29 et suivante.

B. POLE POPULATION ET VIE LOCALE

Retravailler le marché d'entretien et au redéploiement des tâches entre agents municipaux et le prestataire.

Vigilance sur la restauration scolaire et ALSH : fréquentation en hausse et hausse significative des prix du prestataire (inflation, contexte international...)

De ce fait, réflexion sur une réforme des temps de réservations et les modalités de paiement qui permettront de mieux contrôler à la fois les dépenses (combien d'animateurs) et les recettes. Refonte des modalités d'inscriptions et de paiement des accueils de loisirs (hors TDM) pourrait contribuer à une plus grande maîtrise du budget.

Sur le secteur petite enfance, l'accueil collectif a été significativement renforcé avec les arrivées d'une nouvelle EJE et d'AP qualifiées.

Le RPE a peu ouvert en 2022 en raison de l'arrêt maladie de sa responsable. Une ouverture est étudiée avec des embauches nécessaires, le travail de ces futurs agents pouvant être mutualisés avec la crèche familiale.

Cap pour le service jeunesse et sports : conserver tous les projets et toutes les actions sportives et de loisirs destinées dans leur majorité à un public de 3 à 17 ans. Il s'agit en 2023, en complément, de renforcer les dispositifs jeunesse pour les 16-25 pour favoriser leur insertion dans la vie professionnelle.

La politique publique en matière de culture intègre sur la saison 2022/2023 la venue d'artistes de renom pour lesquels la programmation est en partie d'ores et déjà arrêtée, et donc engagée. Une action en direction des publics, hors et dans les murs, est engagée. Elle se voit complétée par une politique d'animation ambitieuse.

Le centre social poursuivra les actions en direction des familles, des séniors, intergénérationnelles ou non, multiculturelles, qui permettent aujourd'hui de positionner le service dans le circuit de financement des EVS. En effet, le service ne bénéficie plus de l'agrément Centre Social depuis 2019.

C. POLE AMENAGEMENT

La proposition budgétaire du pôle pour 2023 marque une hausse de 243K€ en comparaison des opérations réalisées en 2022. Cette augmentation est principalement liée aux besoins ponctuels suivants :

- L'acquisition de 3 locaux commerciaux ;
- La modification du PLU (frais de réalisation, d'insertion, de commissaire enquêteur et de reprographie) ;
- Des frais de consultation (bureaux d'études) pour le concours d'idées du centre-ville ;

La fin d'année 2022 a été marquée par la vente du local situé rue Raymond Poincaré pour 1M€ net vendeur. Pour 2023, la maison de la rue de Bordes doit être vendue à un prix plus élevé qu'attendu initialement soit 320k€ au lieu de 280k€.

A noter qu'il demeure peu de patrimoine communal cessible hormis le Cabinet médical, dont la cession ne peut s'envisager avant 2024.

D. POLE RESSOURCES

L'action du pôle est déterminée pour assurer une bonne gestion et rechercher des ressources nouvelles ou inexploitées.

La structuration des procédures internes a demandé et demande encore un travail important en interne. Ce temps, invisible pour les usagers et la population, est crucial pour assurer un meilleur fonctionnement de la collectivité.

Le changement de nomenclature comptable M57 qui entre en vigueur au 1er janvier 2024 va fortement mobiliser le service des finances.

E. POLE TRANQUILLITE, PROXIMITE, SOLIDARITE

Police municipale : poursuite missions d'ordre public, de prévention, de sécurisation (école, voie publique, patrouilles...), salubrité.

Démarche administrative vie citoyenne : poursuite des activités régaliennes (élections, état civil, accueil général, cimetière) avec la nouveauté de la délivrance des CNI et passeports, ce sans aucun recrutement supplémentaire.

CCAS : Aides sociales légales et facultatives, notamment les aides et secours, logements d'urgence.

Prestations seniors : visites et repas à domicile, gym douce, sorties et voyages, téléalarme.

Animations et partenariats : repas et colis seniors, « Semaine bleue » et « Octobre rose », subventions aux associations à caractère social...